



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/11/2024

N° 2024 - 85

L'an deux mil vingt quatre, le dix neuf novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Paul MONGNE, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 22

Présents : 16

Absents : 6

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 1

Etaient présents :

M. MONGNE Jean-Paul, Mme CHETTAB Carole, M. SANTERRE Jacky, Mme DESTOOP Nathalie, M. TETIER Pascal, Mme TRAULET Delphine, Mme LAPORTE Martine, Mme NORMAND Edith, M. GROSJEAN Didier, Mme CARON Monique, M. ROIX Samuel, Mme DACHEUX Dominique, Mme COURTAUD Nicole, Mme SIRE Guislaine, M. DUBOIS Christian, M. CARETTE Christian

Procuration(s) :

M. BUCHON Gérard donne pouvoir à Mme SIRE Guislaine, Mme BONAY Catherine donne pouvoir à Mme CHETTAB Carole, Mme DEPOILLY Kandice donne pouvoir à Mme CARON Monique, M. THOREL Michel donne pouvoir à M. SANTERRE Jacky

Etai(ent) absent(s) :

M. GROSJEAN Thierry

Etai(ent) excusé(s) :

M. DUHAMEL Patrice, M. THOREL Michel, Mme BONAY Catherine, Mme DEPOILLY Kandice, M. BUCHON Gérard

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme CARON Monique

Date de convocation

13/11/2024

Date d'affichage

26/11/2024

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..J./..

et publication du :

..J./..

OBJET : Bail cellule commerciale

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de présenter le projet d'accueil de l'Association du Vimeu dans la cellule commerciale de la rue du commerce.

Monsieur le Maire transmet la parole à Madame Chettab en raison de son implication dans le conseil d'administration de l'Association, et Madame Sire ne prend pas part au débat compte tenu également de son implication.

Madame Chettab rappelle que la cellule commerciale a pour vocation de contribuer à la politique de redynamisation de la commune en étant modulable et en accueillant des commerces ou des activités utiles à la population de Gamaches. Madame Chettab explique que l'association du Vimeu s'est positionnée sur ce local pour installer ses bureaux et proposer des ateliers de couture et de seconde vie.

Entendu l'exposé de Madame Chettab,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour et 1 abstention :

- **CONSENT** à un bail de location pour une période d'une année, renouvelable 3 fois dès le mois suivant la fin des travaux d'aménagement.
- **OCTROIE** une remise gracieuse d'une année de location (hors charges).
- **FIXE** le montant du loyer à 450 € par mois (hors charge et sans

contribution à l'entretien des locaux).

Envoyé en préfecture le 22/11/2024

Reçu en préfecture le 22/11/2024

Publié le

ID : 080-218003580-20241119-DEL1911202485-DE



- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Jean-Paul MONGNE

